

Image not found or type unknown



Saisie conservatoire à domicile

Par **Anonyme**, le **01/06/2013** à **16:36**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu un courrier simple d'un huissier du 47 le 27 mai me stipulant qu'une saisie conservatoire serait effectuée à mon domicile. Il stipule "cette procédure pourra être engagée par l'huissier correspondant, en compagnie d'un serrurier et de la gendarmerie à compter du 3 juin. PS : pensez vous qu'il soit utile d'accroître vos difficultés ?" Cette procédure est-elle valable. Je n'ai reçu aucun autre courrier de l'huissier correspondant. Travaillant, si lundi, ils changent ma serrure, comment vais-je m'occuper de mes chats, j'en ai 3.rnMerci de votre réponse.